

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 23 octobre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 20 et 21 octobre 2014**

-----

**2014 DEVE 1064** Subventions (9 000 euros) à cinq associations mettant en œuvre des projets sur le thème de la nature et de la biodiversité.

**M<sup>me</sup> Pénélope KOMITES, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 7 octobre 2014, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver la subvention de la Ville de Paris à cinq associations mettant en œuvre des projets sur le thème de la nature et de la biodiversité ;

Sur le rapport présenté par M<sup>me</sup> Pénélope KOMITES au nom de la 3<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article : Une subvention de 4 000 euros est attribuée au Centre Ornithologique Ile-de-France (CORIF) dont le siège social est situé au Muséum d'Histoire Naturelle, 55 rue Buffon (5<sup>ème</sup>) pour :

- l'inventaire des oiseaux mené sur Paris par l'Observatoire Régional des Oiseaux Communs d'Ile-de-France (1 000 euros),
- le projet « Voyage de la biodiversité le long des corridors écologiques » (3 000 euros).

Article 2 : Une subvention de 1 000 euros est attribuée à la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) dont le siège social est situé au 8-10 rue du Docteur Pujos (BP 90 263) 17305 Rochefort, pour son programme d'actions en faveur du faucon pèlerin à Paris.

Article 3 : Une subvention de 1 000 euros est attribuée à l'association Grumpy Nature dont le siège social est situé au 86 rue Casimir Delavigne 76600 Le Havre, pour son étude ornithologique sur les oiseaux d'eau au lac des Minimes du bois de Vincennes.

Article 4 : Une subvention de 2 000 euros est attribuée au Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Paris (CDRP75) dont le siège social est situé au 6 rue Paulin Enfert (13<sup>ème</sup>), pour la création de 6 sentiers pédestres dans le bois de Vincennes.

Article 5 : Une subvention de 1 000 euros est attribuée à l'association Noé Conservation dont le siège social est situé au 3 rue de La Rochelle (14<sup>ème</sup>), pour ses actions de sensibilisations à la biodiversité.

Article 6 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 820, nature 6574, ligne VF 23006 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2014.